

3ème Assemblée Générale de la Faculté de droit

lundi 26 Janvier 2009

(12h-14h30)

Présents (ou « excusés-solidaires ») :

MT Avon, JA Bas, B. Bonnet, S Bouabdallah, C. Bouix, R. Bufferne, S. Caporal, S. Cortembert, M. Cottin, P. Deumier, B. Espesson, D. Imbert, S. Laulom, F. Mallard, N. Merley, R. Montagnon, J. Moret-Bailly, A. Moussard, Cl. Ogier, R. Ollagnol, V. Perrocheau, F. Perret-Richard, S. Pietrzack, G. Pinson, Ch. Rondy, E. Rubi Cavagna, Y. Saccucci, V. Salapala, Ph. Soustelle, N. Vigne, Cl. Vocanson,

Après échanges d'informations et d'opinions sur l'ensemble des mobilisations ; après rappel de **l'importance de l'AG des personnels de l'UJM qui doit se tenir demain, mardi 27 janvier, de 12h à 14h Amphi J01**, les participants à cette réunion font à nouveau le constat suivant :

1-En ce qui concerne le projet de décret de réforme des statuts des enseignants-chercheurs

Au delà des divergences exprimées sur une éventuelle réforme du statut des enseignants-chercheurs, malgré le discours tenu par Madame la Ministre jeudi 15 janvier devant les Présidents des Sections CNU, **ce texte reste inacceptable.**

Nous continuons donc de nous opposer notamment aux modalités d'évaluation et à la modulation des services proposées, qui aboutiraient en pratique à des inégalités selon les statuts et selon les universités.

2-En ce qui concerne les moyens alloués aux Universités et spécialement ceux alloués pour 2009 à l'Université Jean Monnet.

Constatant l'absence d'évolution sur ce terrain, nous restons **indignés de la diminution des moyens humains et matériels**, qui frappent notre Université, la seule du PRES Université de Lyon à être ainsi pénalisée. Face à cette diminution **nous exprimons la nécessaire solidarité des personnels administratifs, enseignants ou enseignants-chercheurs.**

Nous restons convaincus que **l'application mécanique de critères contestables**, qui ne prennent pas suffisamment en compte la réalité socio-économique des étudiants, conduit à une mise en péril des Universités de taille moyenne dont le rôle d'ascenseur social est pourtant fondamental.

3-En ce qui concerne la réforme des concours de l'enseignement.

Constatant également l'absence d'évolution sur ce terrain, nous continuons de condamner la précipitation dans laquelle cette réforme (comme les autres) est menée et **partageons les inquiétudes légitimes des collègues les plus directement concernés.** Nous exprimons également notre **solidarité à l'égard des étudiants** engagés ou susceptibles de l'être dans ces concours.

Dans ce contexte nous décidons **de poursuivre la rétention des notes** (sans communication au secrétariat) **ce qui a pour conséquence la suspension de la session de rattrapage du semestre 1 et des jurys.**

En ce qui concerne les cours du deuxième semestre : nous manifestons notre solidarité avec les collègues en grève dans les autres composantes. La décision de les rejoindre ou non sera prise lors de notre prochaine AG, puisque la reprise des cours en droit est programmée le 9 février.

Nous envisageons également la démission de toutes nos responsabilités administratives : responsabilités d'année (L1, L2, L3, M), responsabilités de Centres de préparation aux concours et examens (IEJ, CPCA), responsabilités des Centres de recherches, responsabilités de chargés de mission (à la formation continue, à l'insertion professionnelle, aux finances, à la communication, aux UEP, au plan Langue, aux Relations internationales, au Tutorat, aux TICE), responsabilités des présidences de section, responsabilités dans le cadre de l'Ecole doctorale...etc...

Ces décisions, et les causes de ce mouvement, seront expliquées aux étudiants de la Faculté de droit mardi 27 janvier après midi au travers de plusieurs réunions :

-Licence 1 : 14h30, Amphi KR1

-Licence 2 : 16h, Amphi KR1

-Licence 3, Licence Pro notariale, Masters I et II, CPCA, IEJ et Capacité : 18h, Amphi KR1

Ces décisions s'appliquent jusqu'à la prochaine réunion en Assemblée Générale des personnels de la Faculté de droit, lundi 2 février 2009 de 12h à 16h.